

Présents pour la parité administrative : M. BAILLET, Mme LARMAND-CANITROT , M. CLAVEAU , M. SPANU

Présents pour la parité syndicale : pour SOLIDAIRES, Judith MOINDROT , Frédéric MICHAU (titulaires C1) ; pour la CGT, Brigitte de BOISVILLIERS , Estelle BARBIER.

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I. Approbation du PV (TAM 2017) du 16 décembre 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. Tableau d'Avancement des C2 → C1.

Les règles sont explicitées dans la note 17/882 du 23/2/2017 résultant des nouvelles règles PPCR

Rappel : ① sont « promouvables » les fonctionnaires de la Fonction Publique contrôleurs 2ème classe au 6ème échelon depuis 1 an qui ont effectués 5 ans en catégorie B au 1^{er} janvier 2017.

② avoir au moins la cadence moyenne l'année 2016 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours).

③ les agents promus au titre de la promotion retraite doivent justifier de 6 mois d'activité dans leur nouveau grade pour pouvoir bénéficier de celui-ci dans leurs droits à pension.

Pour finir, les agents promus au TA sont promus sur leur poste et ne sont pas soumis à l'exigence de stage en école.

À noter :

Le nombre de poste de C1 n'est pas connu pour 2017. Les agents promus le seront au 1^{er} janvier 2017 avec effet rétroactif. La CAPC du tableau d'avancement CP aura lieu le 11/5/2017 (sous réserve de modification). 579 agents ont vocation au niveau national, et 25 au niveau de la DI. La moyenne d'âge des agents est de 44 ans et la moyenne de service est de 8 ans.

En 2016, 176 agents ont été promus dont 6 agents de la DI. 3 agents, repris sur liste complémentaire, n'ont pas été retenus en CAPC et sont en 7^o, 8^o et 9^o place sur la liste de la DI en 2017.

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il propose la totalité des candidats classés dans l'ordre du SIGRID.

La liste proposée par le Président a été adoptée à l'unanimité(avis favorable).

À noter : l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2017.